

## Appel à projets : Fonds spécial PECO 2023 (Pays d'Europe centrale et orientale)

Plus de 20 ans après les derniers conflits armés, personne n'aurait cru que la guerre secoue à nouveau notre continent. Depuis sa création le 5 juillet 1963, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) s'engage pour l'entente pacifique entre les peuples en Europe. En 1971, l'OFAJ a ouvert ses programmes franco-allemands à d'autres pays européens. Dans le cadre de programmes trinationaux, l'OFAJ favorise le dialogue européen d'égal à égal ainsi que l'échange de savoirs et de connaissances, et offre la possibilité aux jeunes d'acquérir des compétences interculturelles dans une Europe marquée par la diversité.

En tant que centre de compétences des deux gouvernements, l'OFAJ accompagne les jeunes d'Europe dans leur engagement pour la démocratie, la liberté et la paix. Les connaissances acquises lors des rencontres trinotionales ne contribuent pas seulement à un parcours éducatif ou professionnel réussi, mais soutiennent aussi les jeunes dans leur développement personnel et contribuent à une société civile prospère.

Les expériences de mobilité et d'échanges rendent la diversité tangible et transmettent des valeurs et des droits fondamentaux européens aux jeunes. En se focalisant sur l'éducation politique et la pédagogie de la paix, les participantes et participants apprennent à soutenir les processus démocratiques et à devenir actrices et acteurs de la ou des société(s) civile(s) européenne(s). Toutes ces compétences renforcent la solidarité des personnes en Europe, et elles sont particulièrement précieuses dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine car elles contribuent à garantir la prospérité et la paix.

Avec le fonds spécial Pays d'Europe centrale et orientale (fonds spécial PECO), alimenté à parts égales par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et par le ministère allemand des Affaires étrangères, l'OFAJ s'engage en faveur de cette région depuis plus de 30 ans. Les projets trinationaux avec les États membres de l'Union européenne (UE), mais aussi avec les pays du Partenariat oriental et du Conseil de l'Europe, se distinguent par leur **caractère pilote** et leur **forte orientation européenne**.

### 1 Cadre général

#### 1.1 Objectifs

Conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives, l'OFAJ soutient des échanges trinationaux de jeunes ainsi que des formations entre la France, l'Allemagne et un troisième pays. Ces rencontres doivent être **innovantes** et faire référence à une **situation sociopolitique actuelle**. Ces échanges doivent également accompagner de **nouvelles approches et méthodes pédagogiques**, favoriser la **participation active des jeunes**, inclure de **nouveaux groupes cibles** et produire des **résultats concrets**.

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

## 1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes, avec des **rencontres en présentiel**. Néanmoins, la situation sanitaire actuelle devra être prise en considération. Une déclinaison est alors également possible avec les formats de projet suivants :

- **Format hybride** : préparation, poursuite ou évaluation en ligne de la phase de rencontre en présentiel avec le groupe.
- **Rencontre numérique** : les participantes et participants échangent avec l'appui des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail trinationaux afin de travailler sur un projet et obtenir des résultats spécifiques ou une production commune. Le contenu de ces rencontres en ligne doit être justifié sur le plan pédagogique.
- **Format mixte** : une réunion avec des participantes et participants du même pays peut se tenir en parallèle avec la rencontre numérique. Les rencontres en présentiel avec des personnes d'un même pays ne sont possibles que si celles-ci sont associées à une rencontre en ligne avec l'ensemble des participantes et participants des trois pays. S'en suit idéalement une phase de réunion trinationale présentielle. Ces rencontres doivent être justifiées sur le plan pédagogique.

L'OFAJ fournit des informations sur [les outils](#) et le [matériel pédagogique](#) ainsi qu'une [vidéo explicative](#) pour la mise en œuvre numérique des rencontres et des formations de jeunes. Vous pouvez trouver l'ensemble des ressources utiles en suivant [ce lien](#). Néanmoins, veuillez indiquer lors d'un projet en présentiel si celui-ci pourrait également avoir lieu en numérique en cas d'urgence.

## 1.3 Thématiques prioritaires

Pour tous les projets, une mise en perspective des défis engendrés par la guerre en Ukraine et ses conséquences particulièrement prégnantes dans la zone sera très appréciée. Les sujets attendus, comme les mouvements de migration ou les menaces croissantes pour la démocratie et la liberté, seront particulièrement considérées. L'OFAJ accordera également de l'importance aux projets traitant de questions liées à la solidarité européenne tout comme la pandémie de Covid et ses conséquences.

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants :

### **A L'éducation citoyenne pour renforcer le rôle de la jeunesse et la société civile**

Aujourd'hui, la liberté d'expression, les droits humains et la démocratie sont de plus en plus menacés, aussi bien dans les pays membres des institutions européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe) que dans ses pays voisins.

C'est pourquoi l'OFAJ est particulièrement engagé sur des projets promouvant l'éducation citoyenne et l'apprentissage interculturel. Il contribue ainsi à renforcer la bonne gouvernance, la démocratie et la protection des droits humains.

Dans ce contexte, des sujets tels que l'égalité des genres, l'intérêt supérieur de l'enfant ou encore les droits de la communauté LGBTQ+, des minorités et des personnes réfugiées jouent un rôle majeur pour prévenir tous types de discrimination.

L'OFAJ souhaite favoriser un plus grand engagement citoyen des jeunes dans la société et les encourager à faire entendre leur voix. La participation des jeunes citoyennes et citoyens est un pilier indispensable des sociétés ouvertes. Les jeunes doivent ainsi avoir la possibilité de s'impliquer dans des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse, des syndicats ou des partis, et de se faire entendre, afin d'être respectés comme des actrices et acteurs à part entière du présent et de l'avenir.

Les projets qui seront soutenus par l'OFAJ peuvent également mettre en réseau des acteurs pertinents de la société civile (au niveau local, national ou européen) ou fournir aux jeunes des outils pour leur engagement au sein de la société.

### **B Avenir de l'idée européenne et citoyenneté**

Les conflits armés les plus récents montrent que l'Europe, la démocratie et l'état de droit ne vont pas de soi. Dans certains de ses États membres, l'UE se voit remise en question dans un contexte de populisme, de nationalisme et de désinformation. Pour autant, dans le monde entier, elle est considérée comme un modèle unique d'intégration régionale réussie. Les valeurs européennes doivent être transmises aux jeunes et la cohésion entre les différents pays du continent doit être restaurée. Comment expliquer l'Europe et son fonctionnement dans une démarche éducative et pédagogique ? Quel rôle l'Union européenne joue-t-elle dans le monde ? Comment les jeunes peuvent-ils construire l'avenir commun de l'Europe ? Où est-ce que la coopération européenne fonctionne ? Que pensent et que ressentent les jeunes dans un continent où la guerre sert à nouveau d'outil politique ? Comment les jeunes peuvent-ils s'engager pour une Europe unie, solidaire, démocratique et pacifique ? Comment mettre en pratique les valeurs portées par l'Europe ?

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

### **C Éducation à la paix et à la mémoire**

Peu de régions ont été aussi fortement marquées par le « siècle des extrêmes » que l'Europe centrale et orientale. La violence et les génocides y ont été particulièrement importants au cours de la Seconde Guerre mondiale. Pendant la guerre froide, les régimes dictatoriaux ont réprimé les droits humains, la liberté d'expression et le droit à la mobilité de manière systématique. Face à ces exactions, il est nécessaire de souligner l'importance des sociétés civiles d'Europe de l'Est dans l'implosion de ces dictatures et dans la réunification d'une Europe divisée.

Cependant, même si l'histoire tombe parfois dans l'oubli, les erreurs du passé ne doivent pas être répétées. De ce fait, l'OFAJ soutient des projets qui mettent l'accent sur l'éducation à la paix ainsi que sur le travail d'histoire et de mémoire, et qui ont pour objectif de proposer différents points de vue, un projet d'avenir et de nouvelles méthodes de coopération.

### **D Formation professionnelle et entrepreneuriat durable**

Une bonne formation, un travail juste et digne, des opportunités de mobilité professionnelle et un accès à la formation continue figurent parmi les facteurs décisifs au niveau de la prospérité économique, de la cohésion sociale et de l'élimination des inégalités sociales et économiques. Ils constituent la base du bon fonctionnement des sociétés démocratiques. C'est pourquoi l'OFAJ favorise les rencontres sur la thématique de la formation professionnelle, et entre les établissements d'enseignement professionnel, les jeunes en formation, les jeunes en activité et les personnes en recherche d'emploi.

L'objectif est de contribuer à un échange sur les pratiques de travail, sur les possibilités d'insertion professionnelle ou sur l'entrepreneuriat social et environnemental. Dans le cadre de leurs programmes, l'OFAJ et ses organisations partenaires apportent depuis longtemps leur soutien à l'artisanat classique et aux métiers du secteur social. L'OFAJ soutient également des candidatures venant d'universités dans le domaine des énergies renouvelables, du rendement énergétique, du développement durable, du numérique et des nouvelles technologies ou de la santé.

### **E La préservation de l'environnement face à l'urgence climatique**

L'OFAJ soutient des projets traitant de sujets liés à l'environnement, dans le but de mettre en lumière la manière dont les jeunes abordent les questions environnementales. L'accent est mis sur le développement des énergies renouvelables en Europe, sur la dépendance énergétique des différents pays et sur les solutions pour renforcer l'autonomie des états en termes d'énergie en temps de guerre.

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Quelles priorités et quelles actions les jeunes perçoivent-ils comme nécessaires et prioritaires au niveau européen ? Comment peuvent-ils s'engager eux-mêmes et agir dans ce sens au quotidien ? Des rencontres interrogeant les liens entre la stabilité mondiale, la sécurité, la prospérité, les enjeux environnementaux et la santé peuvent également faire l'objet d'une subvention.

## 2 Critères de sélection et de soutien

### 2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation

Conformément à l'article 4.2.1 et à l'annexe 8 des Directives de l'OFAJ, les associations à but non lucratif, les comités de jumelage, les collectivités locales ou régionales, les organisations et fédérations d'éducation non formelle d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes ou les acteurs de la culture, des sciences, des médias et du sport peuvent déposer des demandes. Les porteurs de projets peuvent également être des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel.

Outre le porteur de projet de France ou d'Allemagne, au moins une organisation de chacun des deux autres pays doit être impliquée dans l'organisation et la mise en œuvre du projet. L'implication des jeunes dans l'élaboration du projet au moment de la demande est prise en considération au moment de la sélection des projets.

Pour des raisons juridiques, la candidature ne peut être déposée que par une structure établie en Allemagne ou en France.

### 2.2 Groupes cibles, participantes et participants

Les jeunes de 3 à 30 ans constituent le groupe cible. Les rencontres soutenues dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux jeunes investis dans la société civile – enfants, élèves, jeunes en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi ou en activité. L'OFAJ encourage particulièrement la participation de jeunes ayant moins d'opportunités et de jeunes réfugiés<sup>1</sup>.

Il est souhaité que le groupe comprenne un nombre équilibré de femmes et d'hommes, mais aussi de participantes et participants de chaque pays (de préférence environ un tiers du groupe par pays). La rencontre peut accueillir au maximum 60 personnes, incluant l'équipe d'encadrement. Pour plus d'informations, notamment sur le nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs, veuillez consulter les [Directives de l'OFAJ](#).

---

<sup>1</sup> Terminologie officielle de la Commission européenne. Vous trouverez une définition de ce groupe dans les Directives de l'OFAJ aux pages 83 à 85.

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

### 2.3 Lieu et durée du projet

Suivant le principe de réciprocité, un projet se compose de trois phases de rencontre, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. Les candidatures doivent être soumises par phase de rencontre et ne sont valables que pour les parties du cycle qui se déroulent dans l'année budgétaire, de janvier à décembre 2023. Une date fixe de début et de fin doit être spécifiée afin de calculer la subvention. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans un des pays des organisations participantes.

Les rencontres préparatoires, physiques ou numériques, qui permettent la réalisation des phases de rencontre demandées, sont également éligibles.

### 2.4 Troisième pays

Sont éligibles tous les pays d'Europe centrale et orientale. Cela comprend les pays membres de l'UE (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Slovaquie) ainsi que certains pays du Partenariat oriental de l'UE (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine). En 2023, la priorité sera donnée aux projets portés avec les pays suivants : la Hongrie, la Moldavie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie. Si la situation géopolitique en permet la réalisation, des rencontres avec des partenaires ukrainiens ou des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine ou d'autres pays peuvent également être subventionnées.

Les coopérations régionales (subventionnement de plus de trois pays participants) ne sont possibles que dans des cas exceptionnels, justifiés en termes de contenu. Elles nécessitent une référence régionale géographique et/ou historique. Les rencontres de jeunes avec d'autres régions et pays, par exemple en Europe du Sud-Est, peuvent être subventionnées, à condition de remplir les conditions requises pour la coopération régionale.

### 2.5 Critères pédagogiques et obligations

Le **concept pédagogique** du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Un **programme prévisionnel** de la rencontre en présentiel ou des échanges numériques complètera ce dispositif.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : sensibiliser au thème, au travail interculturel et à la transmission des connaissances dans des groupes trilatéraux ;
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation du projet et de ses résultats ;

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

- **Utilisation critique des médias** : le projet sensibilise à la question de la désinformation et des *fake news*. Il encourage les participantes et participants à se forger leur propre opinion et à développer leur esprit critique en leur demandant de varier leurs sources d'information ;
- **Protection de l'environnement et du climat** : dans quelle mesure cette proposition de projet prend-elle en compte ou contribue-t-elle à la protection de l'environnement (réduction des émissions de CO2 ou Promotion de l'engagement pour la protection de l'environnement et du climat dans le cadre de la rencontre par exemple) ?
- **Atteinte des objectifs de développement durable (ODD)** : en quoi ce projet soutient-il un ou plusieurs des 17 [objectifs de développement durable \(ODD\) de l'ONU](#) ?
- **Résultats et impact** : le projet doit produire un résultat concret<sup>2</sup> et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants ;
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : les langues représentées doivent se voir accorder une place adéquate dans la rencontre ; l'animation linguistique et le recours à une animatrice ou un animateur interprète peuvent y aider. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication ;
- **Communication et visibilité** : Le projet doit comprendre une stratégie de communication pour la presse et les réseaux sociaux. Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, ainsi que les consulats ou des institutions municipales ou régionales en seront informés par le porteur de projet. Le soutien de l'OFAJ est mentionné et son logo figure sur l'ensemble des documents de communication. Les projets sélectionnés seront présentés par le porteur de projet dans [le groupe Facebook régional](#). Une aide est fournie par le [kit de communication de l'OFAJ](#).

### 3 Subvention

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives avec l'aide de fonds du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du ministère allemand des Affaires étrangères. La subvention peut s'élever à un **maximum de 20 000 € par phase de rencontre**. L'attribution maximale de la subvention sera déterminée en fonction de la durée du projet et du nombre de participants impliqués. Il est recommandé d'apporter **des fonds propres en plus de la subvention** et de chercher des **apports financiers tiers**.

Dans le cas d'un projet hybride ou en ligne, l'OFAJ peut subventionner la location de matériel technique, informatique ou d'outils numériques pour une durée limitée. Les frais de connexion, les honoraires, le matériel pédagogique et autres consommables (tels que des fournitures de bureau) peuvent également être compris dans les coûts du programme.

<sup>2</sup> Publications, blogs, vidéos, pièces de théâtre, émissions de radio, expositions, présentations, débats, ainsi que des projets concrets et de nouvelles initiatives.

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Dans le cas de rencontres en présentiel ou au format hybride (avec des participantes et participants résidant dans le même pays), les frais de voyage et de séjour peuvent également être subventionnés conformément aux [Directives de l'OFAJ](#).

Les dépenses d'investissement telles que l'achat d'appareils photo, de caméras, d'ordinateurs, d'imprimantes et de disques durs ne sont pas éligibles.

60 % de la subvention seront transférés un mois avant le début de la phase de projet. Le solde sera versé après réception et vérification des documents de décompte d'utilisation. Ceux-ci doivent être soumis le plus rapidement possible et au plus tard 2 mois après la fin du projet.

Pour les projets se déroulant entre le 15 novembre et le 31 décembre 2023, les documents de décompte d'utilisation doivent être présentés au plus tard le 15 janvier 2024.

#### 4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1, 2 et 3) par le porteur de projet français ou allemand avant le **1<sup>er</sup> novembre 2022** en remplissant le [formulaire de candidature en ligne](#) dédié.

Des précisions complémentaires sur les rencontres en ligne peuvent y être apportées. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre.

La demande doit être impérativement envoyée **par courrier électronique à [trinational@ofaj.org](mailto:trinational@ofaj.org)**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **projet de programme provisoire**. Elle peut être complétée par des informations supplémentaires. Les demandeuses et demandeurs n'ayant jamais reçu de subvention de l'OFAJ doivent soumettre le statut de leur association. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une **centrale de l'OFAJ** s'engagent à **informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets en amont** et à **respecter la procédure décentralisée en vigueur**.

La sélection des projets est assurée par un jury. Les projets non sélectionnés pourront être mis sur liste d'attente. Les projets non retenus peuvent toutefois être subventionnés par l'un des bureaux compétents de l'OFAJ en déposant une demande de subvention conformément aux Directives.

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

## 5 Contact

Guillaume Ohleyer  
Chargé de projets « Programmes trinationaux »  
+33 1 40 78 18 85  
trinational@ofaj.org

51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
T : +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
T: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)